



CAP EXCEPTIONNELLE DE MOBILITÉ DU 20 JUIN 2018

Suite à notre sollicitation auprès du service des ressources humaines de la DAP, le **Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE** vous informe que les vœux de mobilité formulés par les agents lors des précédentes CAP de « mobilité classique » seront pris en compte pour les CAP exceptionnelles du 20 juin 2018 notamment pour Vendin et les PREJ.

FO Pénitentiaire rappelle aux agents qu'ils doivent vérifier leurs vœux, et les annuler s'ils ne souhaitent pas être mutés.

De plus, les vœux formulés sur cette CAP spécifique par l'intermédiaire d'Harmonie n'auront aucun effet quant aux vœux de mobilité déjà formulés lors des précédentes CAP. Ces vœux seront maintenus pour les CAP futures.



Draveil, le 04 Mai 2018, FO Pénitentiaire